

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Produit : Lexoil X30

Date de mise à jour : 17/09/2025

Version : 1

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit : Lexoil X30

1.2 Utilisations identifiées pertinentes : Lubrifiant pour moteurs 2-temps (karting IAME X30).

Usages déconseillés : tout usage non spécifiquement prévu par le fabricant.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur : LEXOIL EUROPE DIVISION — 2700 Route du Bourg, 26300 CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE, France — Tél. 0820 825 136 — info@actikart.fr — www.lexoil-europe.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 — En cas d'urgence médicale : 15 (SAMU).

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008 – CLP)

- **Flam. Liq. 2 — H225 :** Liquide et vapeurs très inflammables.

Méthodologie : classification déterminée par méthode de calcul/extrapolation à partir des FDS sources (Lexoil 202, 31/01/2024 ; Lexoil 994, 18/04/2025) et approche conservatrice sur l'inflammabilité en l'absence d'un point d'éclair mesuré du mélange.

2.2 Éléments d'étiquetage (CLP)

- **Pictogramme :** GHS02 (flamme)

- **Mention d'avertissement :** Danger

- **Mentions de danger :** H225.

- **Conseils de prudence :** P210, P235, P303+P361+P353, P370+P378, P403+P233, P501.

- **Mentions supplémentaires :** EUH208 — Contient **C14-16-18 Alkyl Phenol**. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances évaluées PBT/vPvB ni identifiées comme perturbateurs endocriniens d'après les FDS sources.

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

Mélange : 65 % (m/m) d'huile **994** + 35 % (m/m) d'huile **202**.

Composants à déclarer (concentrations maximales estimées dans le mélange final ; classification indiquée pour chaque **substance**):

Substance	N° CE	N° CAS	N° Index/Enreg.	Conc. X30	Classification CLP (substance)
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic	265-159-2	64742-56-9	649-469-00-9 / 01-2119480132-48- XXXX	≤ 32,5 %	—
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	265-169-7	64742-65-0	649-474-00-6 / 01-2119471299-27- XXXX	≤ 19,5 %	—
Butene, homopolymer	500-004-7	9003-29-6	01-2119493067-32- XXXX	≤ 19,5 %	—
Hydrocarbons, C10–C13, n- alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	918-481-9	—	—	≤ 13 %	H304 (Asp. Tox. 1)
C14-16-18 Alkyl Phenol	931-468-2	—	—	< 0,325 %	H317 (Skin Sens. 1B), H373 (STOT RE 2)
Méthyl tert-butyl éther (MTBE)	216-653-1	1634-04-4	01-2119452786-27	≤ 1,05 %	H225 (Flam. Liq. 2), H315 (Skin Irrit. 2)

Nota : la présence d'alkyl phénol à < 0,325 % déclenche **EUH208** mais ne suffit pas à classer le *mélange* en H317.

SECTION 4 : Premiers secours

Inhalation : amener à l'air frais, maintenir au repos. Consulter un médecin si symptômes.

Contact peau : enlever les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon. Consulter si irritation persiste.

Contact yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant ≥ 15 minutes. Consulter si irritation.

Ingestion : rincer la bouche. **NE PAS** faire vomir. Contacter immédiatement un médecin/centre antipoison.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : mousse, CO₂, poudres, eau pulvérisée.

Moyens déconseillés : jets d'eau à grand débit.

Dangers spécifiques : vapeurs plus lourdes que l'air ; risque d'explosion en espace confiné.

Équipements de protection : appareil respiratoire isolant et tenue de protection.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Éloigner les sources d'ignition, ventiler. Éviter le rejet dans les égouts/eaux naturelles. Contenir. Absorber (sable, liant universel) puis ramasser mécaniquement.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Manipulation : utiliser en zones ventilées ; éviter les sources d'inflammation ; éviter le contact prolongé avec la peau ; mise à la terre des équipements.

Stockage : bien fermé, au frais, à l'abri de la chaleur/humidité ; éloigner des oxydants forts.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle : MTBE VLE 92 mg/m³ (réf. FDS 202).

Protection des mains : gants nitrile/néoprène (hydrocarbures).

Yeux : lunettes de sécurité. **Peau** : vêtements de protection.

Hygiène : ne pas manger/boire/fumer ; se laver les mains après manipulation.

Mesures techniques : ventilation suffisante pour maintenir les vapeurs sous les limites.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Aspect : liquide — Couleur : bleu — Odeur : caractéristique.

Point d'éclair (**mélange**) : **non déterminé expérimentalement** ; classification Flam. Liq. 2 ⇒ **FP < 23 °C** (estimation conservatrice).

Point initial d'ébullition : non déterminé pour le mélange (composant volatil ~54 °C).

Densité (20 °C) : non déterminée.

Viscosité cinématique (40 °C) : **indicatif 52-55 mm²/s** (d'après composants).

Solubilité dans l'eau : insoluble.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Stable dans les conditions normales.

À éviter : chaleur, flammes, étincelles, charges électrostatiques.

Incompatibilités : oxydants forts, acides/bases fortes.

Décomposition : CO, CO₂, hydrocarbures, fumées.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Sur la base des données disponibles, le **mélange** n'est pas classé pour toxicité aiguë ni pour irritation cutanée/oculaire.

Ingestion : ne pas faire vomir (attention à l'aspiration ; risque faible attendu vu la viscosité).

Exposition répétée : aucune classification appliquée au mélange ; se référer aux composants (section 3).

SECTION 12 : Informations écologiques

Éviter tout rejet non contrôlé dans l'environnement. Aucune donnée spécifique sur le mélange ; se référer aux composants.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le produit/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

Code déchet indicatif : 13 01 10 (huiles minérales non chlorées) – à confirmer selon usage/contamination.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ONU : 1993 — **LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.** (contient éther méthyl tert-butylque)

Classe : 3 — **Groupe d'emballage** : II — **Code** : F1 — **Code tunnel** : D/E

Précautions : risque d'incendie/explosion des vapeurs ; éviter les zones basses ; empêcher l'entrée dans les égouts.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Conforme aux règlements **REACH (CE) n° 1907/2006** et **CLP (CE) n° 1272/2008**, modifiés par **(UE) 2020/878**.

Aucune substance SVHC connue > 0,1 % sur la base des FDS sources.

SECTION 16 : Autres informations

Base de classification : méthode de calcul / extrapolation à partir des FDS **Lexoil 994 (18/04/2025)** et **Lexoil 202 (31/01/2024)**.

La classification d'inflammabilité **Flam. Liq. 2** est **conservatrice** en l'absence de point d'éclair mesuré du mélange final.

EUH208 indiqué en raison de la présence d'alkyl phénol sensibilisant < 0,325 %.

Les informations sont fournies de bonne foi à la date indiquée et ne constituent pas une garantie de propriétés spécifiques. L'utilisateur reste responsable du respect des réglementations applicables.